

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**

**Arrêté du ministre des finances et du ministre des affaires sociales du 16 janvier 2020, portant approbation des statuts de la mutuelle Tunisienne des dentistes <sup>(1)</sup>.**

Le ministre des finances et le ministre des affaires sociales,

Vu la constitution,

Vu le décret beylical du 18 février 1954, portant sur les sociétés mutualistes,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté des secrétaires d'Etat au plan et aux finances et à la santé publique et aux affaires sociales du 26 mai 1961 portant statuts-type des sociétés mutualistes tel que modifié par l'arrêté des ministres des finances et des affaires sociales du 17 septembre 1984.

Arrêtent :

Article premier - Sont approuvés les statuts de la mutuelle Tunisienne des dentistes, annexés au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 janvier 2020.

*Le ministre des finances*

**Mouhamed Ridha Chalghoum**

*Le ministre des affaires sociales*

**Mohamed Trabelsi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Youssef Chahed**

(1) Les statuts de la mutuelle Tunisienne des dentistes sont publiés uniquement en langue arabe.